

Saint-Claude, le 1^{ER} avril 2026

Pâques : Les gestionnaires d'espaces naturels appellent à la vigilance pour préserver les sites naturels de Guadeloupe

Une forte fréquentation des espaces naturels à Pâques

Chaque année, les fêtes de Pâques transforment les espaces naturels de Guadeloupe en véritables lieux de vie. Camping, pique-niques, moments en famille... Cette tradition profondément ancrée attire des milliers de personnes sur le littoral et en bord de rivière. Sur certains sites, notamment dans les espaces naturels protégés, certaines activités sont réglementées afin de préserver les milieux naturels, les paysages et la sécurité du public.

Des agents mobilisés sur le terrain

Face à cette forte fréquentation, l'**Office national des forêts (ONF)** se mobilise, aux côtés du Parc national de la Guadeloupe (PNG) et du Conservatoire du littoral, pour rappeler un message essentiel : **profiter de la nature, oui — la préserver, absolument.**

Durant tout le week-end pascal, des opérations de sensibilisation et de prévention seront menées sur les sites les plus fréquentés, avec une présence renforcée des agents de terrain de l'ONF, du Parc national et du Conservatoire du littoral. Objectif : aller à la rencontre du public pour le sensibiliser et prévenir les dégradations sur des milieux naturels particulièrement fragiles.

Car derrière ces moments de convivialité se cachent des enjeux majeurs : érosion des sols, dégradation de la végétation, perturbation de la faune, pollution... Autant d'impacts qui peuvent être évités grâce à des gestes simples.

Les bons réflexes à adopter pour des fêtes de Pâques responsables

- Les feux ne doivent jamais être réalisés au sol ni au pied des arbres, au risque de dégrader durablement la végétation. Seuls les équipements dédiés (barbecues) doivent être utilisés ;
- Tous les déchets doivent être collectés et emportés, y compris les déchets biodégradables, afin d'éviter la prolifération d'animaux vecteurs de maladies ;
- La faune sauvage ne doit en aucun cas être nourrie (oiseaux, mangoustes, racoons, iguanes), afin de préserver l'équilibre des écosystèmes ;
- Il est strictement interdit de couper les troncs ou les branches des arbres ;
- La végétation basse ne doit pas être piétinée ni arrachée, car elle contribue à la stabilisation des sols et à la limitation de l'érosion, notamment sur le littoral ;
- Les équipements d'accueil du public (carbets, aménagements) ainsi que les dispositifs de restauration écologique doivent être respectés ;
- L'utilisation de savons, détergents et shampoings en milieu naturel est à limiter en raison de leurs impacts sur la biodiversité ;
- Les sentiers balisés doivent être respectés afin de limiter le piétinement et garantir la sécurité des usagers.



Préserver ces espaces, c'est garantir qu'ils restent accessibles et accueillants pour tous, aujourd'hui comme demain.

Contacts presse

Office national des forêts – Guadeloupe

Aurore Bourseau
0690 00 87 42
aurore.bourseau@onf.fr

Parc national de la Guadeloupe

Laure GERION
0690 37 29 89
laure.gerion@guadeloupe-parcnational.fr

Conservatoire du littoral

Didier LAMBERT
0690 63 42 03
d.lambert@conservatoire-du-littoral.fr

À propos de l'Office national des forêts (ONF)

En Guadeloupe depuis 1966, l'ONF gère 38.223 ha de forêts publiques de l'ensemble de l'archipel, depuis le massif volcanique de la Basse Terre jusqu'aux falaises abruptes de la Grande Terre ainsi que sur des Iles de Désirade, Marie-Galante et les Saintes. Dans ces espaces, les enjeux majeurs sont la préservation des milieux forestiers et l'accueil du public.

Conformément à l'article L. 361-1 du Code de l'environnement, la circulation des piétons sur les voies et chemins inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée s'effectue librement, dans le respect des lois et règlements de police et des droits des riverains. L'accès des piétons aux milieux naturels est donc gratuit.

Avec ses partenaires et le soutien des collectivités, l'ONF contribue au développement durable guadeloupéen et à la valorisation du patrimoine forestier. Par ses actions en faveur de la biodiversité, de l'écotourisme, l'aménagement du territoire, la protection de la ressource en eau, la formation et la sensibilisation, l'insertion économique et sociale, c'est toute la richesse naturelle et la diversité de notre archipel qu'il vous invite à découvrir. L'ONF réalise des missions d'intérêt général pour le compte des services de l'État et des collectivités. Il assure également des prestations de service, comme les études, les expertises et des travaux.

À propos du Parc national de la Guadeloupe

Créé en 1989, le Parc national de la Guadeloupe est un territoire et un espace naturel dont les paysages, la biodiversité, la richesse culturelle et le caractère sont reconnus comme exceptionnels, ce qui justifie la mise en place d'une protection et d'une gestion pour garantir leur pérennité pour les générations futures.

Le Parc national de la Guadeloupe est composé :

- De « cœurs » terrestre et marin qui bénéficient d'une protection renforcée via une réglementation spécifique ;
- D'une « aire maritime adjacente » qui exprime également des orientations de développement durable ;
- D'une « aire d'adhésion » qui comprend 20 communes signataires de la charte de territoire du Parc ; cette aire constitue un territoire en solidarité écologique avec les cœurs, sur lequel les communes s'engagent volontairement pour favoriser son développement durable, avec l'appui du Parc.

À propos du Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral est un établissement public administratif de l'Etat placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature. Il a pour mission de protéger les espaces naturels littoraux les plus remarquables ou menacés. En Guadeloupe 9 230 hectares sont ainsi protégés par le Conservatoire du littoral en collaboration avec ses partenaires institutionnels et associatifs. Longtemps perçu comme une frontière hostile entre la terre et la mer, en raison de l'étude des zones humides, le littoral guadeloupéen se caractérise par une grande diversité d'habitats naturels qui jouent un rôle majeur dans la protection du territoire. Il apparaît aujourd'hui comme un lieu d'intérêt pour de multiples activités récréatives, sportives, économiques et culturelles.

Ces milieux littoraux sont autant un atout économique qu'une réponse aux besoins culturel et social. Il est donc essentiel d'y promouvoir un équilibre de développement et de protection afin de sauvegarder la qualité de cet éventail de biodiversité représentative des Petites Antilles.

Face aux multiples pressions subies, le Conservatoire du littoral s'attache avec les gestionnaires à préserver, mettre en valeur et faire découvrir ces sites naturels et paysagers pour transmettre aux générations futures les clés d'un avenir écologique.

